

**Commune D'ORVAULT****DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

**ARRONDISSEMENT**

NANTES

**CANTON**

SAINT-HERBLAIN II

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

30 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trente septembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du dix-neuf septembre deux mille dix-neuf, sous la présidence de Joseph PARPAILLON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Monique MAISONNEUVE, M. Christian ARDOUIN, Mme Alette BERTHELOT, M. Sébastien ARROUËT, Mme Chantal LE Ménélec, M. Bernard BRÉHERET, Mme Christel GAUTIER, M. Dominique FOLLUT, M. Elie BRISSON, M. Gilles BERRÉE, M. Aurélien BRUNETIERE, M. Patrick BRIATTRE, Mme Morgane FONTAINE, Mme Nadia HOUDOUX, M. André NYAMSI, Mme Christine HERVY, Mme Angélique M'BEMBA, M. Gérard PIERRE, M. François-Xavier PRIOU, M. Erwan HUCHET, Mme Armelle CHABIRAND, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Maryse PIVAUT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Lionel AUDION

**Absents ayant donné pouvoir** :

Mme Catherine HEUZEY	donne procuration à	Mme Monique MAISONNEUVE
Mme Marie-Françoise BRISAC	donne procuration à	M. Patrick BRIATTRE
M. Pierre GADÉ	donne procuration à	M. le Maire
M. Hugo OILLIC	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Béatrice DELABRIÈRE	donne procuration à	Mme Chantal LE Ménélec
Mme Catherine ADAM	donne procuration à	Mme Alette BERTHELOT
M. Louis RAMIN	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
Mme Florence CORMERAIS	donne procuration à	M. Elie BRISSON

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Patrick BRIATTRE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 MAI 2019**

## **01. Vœu de soutien au mouvement "Nous voulons des coquelicots"**

---

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** ce vœu et de s'associer aux actions proposées par la métropole.

## **02. Rapport annuel Nantes Métropole 2018**

---

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la communication du rapport annuel d'activité de Nantes Métropole pour l'année 2018.

## **03. Nantes Métropole Aménagement - Rapport annuel 2018 des administrateurs au Conseil Municipal**

---

Sur proposition de la commission Aménagement Urbanisme et Environnement et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du rapport des administrateurs de Nantes Métropole Aménagement pour l'exercice 2018.

## **04. Vente par Ville d'Orvault – CE n° 110 Volume n° 2000 10 place Jeanne d'Arc**

---

Sur proposition de la commission Aménagement Urbanisme et Environnement et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'état descriptif de division en volumes qui crée deux volumes n° 1000 et n° 2000 pour le bien communal cadastré CE n° 110 ;
- **DECIDE DE VENDRE** le volume n° 2000 de ce bien moyennant le prix de 2 500 € net vendeur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente correspondant au nom de la commune ;
- **DONNE** dès maintenant tous les pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer, tous documents ou actes authentiques destinés à régulariser cette opération foncière.

## **05. Convention ETAT/DREAL et Ville d'ORVAULT - Entretien parcelles BN 17 – 18 – 19**

---

Sur proposition de la commission Aménagement Urbanisme et Environnement et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention avec La DREAL.

- **AUTORISE** le maire à prendre toutes dispositions pour mener à bien cette affaire

## **06. Multi-accueil du Bignon : définition du forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre phase APD – Demandes de subventions**

---

Sur proposition de la commission Aménagement Urbanisme et Environnement et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux arrêté à l'issue de la phase APD et le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre de l'opération « Multi-accueil du Bignon » ;
- **APPROUVE** le coût prévisionnel de l'opération et son plan de financement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter, pour le financement de cette opération, toutes subventions de l'Europe (FEDER), de l'Etat, de la Région, du Département, de la Métropole de Nantes, de la CAF de Loire-Atlantique et de tout autre organisme ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **07. Adhésion à l'association Réseau Eco-Evènement (REEVE)**

---

Sur proposition de la commission Aménagement Urbanisme et Environnement et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la ville à l'association REEVE
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

## **08. Convention de mise à disposition de locaux pour la « Petite Cabane »**

---

Sur proposition de la commission Education Enfance Jeunesse Famille et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de locaux.
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention et tout document afférent.

## **09. Lieu d'accueil « Enfants-Parents »**

---

Sur proposition de la commission Education Enfance Jeunesse Famille et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE DEFINITIVEMENT** le projet de création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents sur le sud de la Commune à compter de janvier 2020.

## **10. Avenants aux conventions d'objectif et de financement pour les structures Petite Enfance de la Commune**

---

Sur proposition de la commission Education Enfance Jeunesse Famille et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions d'objectifs et de financement pour les structures Petite Enfance de la Commune.

## **11. Rentrée scolaire 2019-2020**

---

Sur proposition de la commission Education Enfance Jeunesse Famille, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** des informations relatives à la rentrée scolaire 2019-2020

## **12. Politique de soutien au Haut Niveau National Amateur**

---

Il s'agit d'apporter son soutien d'abord aux équipes d'OS Basket, l'équipe NF2 qui s'est maintenue en Nationale 2 et l'équipe réserve NF3 qui a accédé à la Nationale 3 pour la saison 2019-20 et aussi à la para athlète internationale Mona Francis pour trois saisons à partir de 2018, en vue de sa participation aux Jeux Paralympiques de Tokyo en 2020. La Ville apportera également son soutien à l'équipe mixte d'Orvault Badminton Club qui a accédé en Nationale 3.

Sur proposition de la commission Sport et Equipements et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** les montants suivants :
  - 20 000 € à Orvault sports basket pour la participation de son équipe senior féminine au championnat de Nationale 2, au titre de la saison sportive 2019-2020.
  - 10 000 € à Orvault sports basket pour la participation de son équipe senior féminine au championnat de Nationale 3.
  - 6 250 € à Orvault Badminton Club, au titre de la saison 2019-2020, pour la participation de son équipe senior mixte au championnat de Nationale 3.
  - 3 000 € à Mona Francis, reconductible sur 3 saisons jusqu'à la saison 2020-2021,
  - Ces crédits seront prévus lors du BP 2020.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les trois conventions de partenariat et d'objectifs avec respectivement, la présidente d'OS Basket, le président d'Orvault Badminton Club et Mme Mona Francis.
- **AFFECTER** l'aide en nature de prêt de minibus en priorité aux équipes de haut niveau dans le cadre de ses déplacements pour la compétition (pour 5 journées à OBC N3, 8 journées à OSB N2 et 3 journées à OSB N3)

- **PRECISE** que les crédits seront prélevés sur le compte 6574 40 et que les modalités de versement des deux subventions s'effectuent en deux temps :
  - 1er versement de 50 % en début de saison sportive, au dernier trimestre 2019
  - 2ème versement de 50 % au début du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

### **13. Convention de partenariat entre l'entreprise sociale et solidaire RecycLivre et la Ville d'Orvault**

---

Sur proposition de la commission Culture et Relations Internationales et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat entre l'entreprise sociale et solidaire RecycLivre et la Ville d'Orvault.

### **14. Soutien à l'association Guinée 44**

---

Sur proposition de la commission Culture et Relations Internationales et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les principes retenus par les représentants des 5 communes.
- **PROROGÉ** ainsi sur 2020 la participation de la Ville d'Orvault au programme EduKindia, à hauteur de 5 900 €. Les crédits correspondants seront prélevés sur le compte 04.6574.

### **15. Mise à jour du tableau des emplois**

---

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tableau des emplois qui formalise l'ensemble du dispositif.

### **16. Modification des ratios d'avancement de grade**

---

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE**, les ratios d'avancement de grade de la façon suivante :
  - 100 % en catégorie C.
  - Dans les conditions suivantes pour les catégories A et B :
    - 100 % si l'avancement est possible du fait de la réussite à un examen professionnel,
    - 100 % si l'avancement de grade est possible car résultant de nominations par la voie de l'examen professionnel,
    - 50 % pour toutes les catégories et tous les grades non concernés par les dispositions ci-dessus,
    - Maintien de la règle de l'arrondi à l'entier supérieur.
    - La situation des agents qui auront demandé leur retraite sera examinée au cas par cas.

## **17. Titres restaurant : modification de la valeur faciale et du régime d'attribution**

---

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la revalorisation des titres restaurant pour une valeur faciale de 6,50 € et d'un nombre de 16 titres par mois, pour un agent éligible à temps plein.
- **ADOpte** l'évolution de la liste des bénéficiaires.

## **18. Décision locale d'aide au logement : abattement - taxe foncière sur les propriétés bâties – Bail réel solidaire**

---

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Monsieur Gilles BERRÉE ne prenant pas part au vote :

- **APPROUVE** l'abattement de 30 % sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire conclu dans les conditions prévues aux articles L. 255-2 à L. 255-19 du code de la construction et de l'habitation, dans le périmètre du QPV de Plaisance ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **19. Autorisations de programme – Révisions et clôture**

---

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 31 voix POUR et 4 ABSTENTIONS du groupe ECOLOGISTES ET CITOYENS :

- **APPROUVE** les révisions des autorisations de programme et crédits de paiement ;
- **APPROUVE** la clôture de l'autorisation de programme n°2016-2.

## **20. Décision modificative n°1 du budget Ville 2019**

---

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 31 voix POUR et 4 ABSTENTIONS du groupe ECOLOGISTES ET CITOYENS :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget Ville 2019.

## **21. Fourrière automobile – Approbation du rapport annuel**

---

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel (exercice 2018) de la délégation de service public de fourrière automobile, présenté par la société SNFA.

## **22. Convention tripartite de délégation de gestion des logements d'urgence**

---

Sur proposition de la commission Cohésion Sociale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention tripartite de délégation de gestion des logements d'urgence entre la ville d'Orvault, le CCAS et l'association Solidarité Estuaire.

## **23. Rapport d'activité 2018 de la Direction de la Cohésion Sociale et Solidarité**

---

Sur proposition de la commission Cohésion Sociale, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2018 de la Direction de la Cohésion Sociale et Solidarité.

## **24. Informations au Conseil Municipal sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses compétences qui lui ont été déléguées par la Conseil municipal**

---

Sur proposition de Monsieur le Maire propose, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** des informations au Conseil municipal sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses compétences qui lui ont été déléguées par le Conseil municipal

---

La séance est levée

---

Affiché du : 1<sup>er</sup> octobre 2019  
Jusqu'au : 1<sup>er</sup> décembre 2019

Orvault, le 1<sup>er</sup> octobre 2019

**Pour le Maire**  
**Le Directeur général**



**Jean-François MAISONNEUVE**